

## Thème : Les outils de gestion économique, financière et fiscale du cabinet

**Date :** Vendredi 4 novembre 2022 de 9h30 à 12h30

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat / **Niveau : 1**

### Objectifs :

- *Se fixer des objectifs (le budget prévisionnel)*
- *Connaître son seuil de rentabilité*
- *Savoir analyser son cabinet (les ratios)*

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

**1. Le budget prévisionnel un outil stratégique**

**2. Savoir calculer son seuil de rentabilité**

**3. Savoir analyser les ratios de son cabinet et les interpréter**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et échanges avec les participants.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Madame Nadine SERRES, Directrice de la formation à l'ANAFAGC.

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)

- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.